

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2248

11 septembre 2012

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties SPF S.A.	HBM (Hartfelder - Baechler - Montage)
.....107867107887
Arania Luxembourg S.A.107884	Health Holding S.A.107860
Association NSANGA LUBANGU107858	Ikanos S.A.107862
Asteco S.A.107861	Industrial Partnership107866
Bancroft Immobilier Investissements S.A.	ING (L) II107860
.....107882	JD 1 - Special Value107871
Boduhura Resort S.A.107863	KAD Solution S.à r.l.107872
Brincorp S.A., SPF107862	Longan Properties S.à r.l.107889
CF Isarvest Europe Certificates107867	Millennium Sicav107863
CSPS S.à r.l.107889	Monument Immobilier S.A.107883
Dayson S.A.107883	MPF Aktien Strategie Europa107871
Decobelux S.A.107888	MPF Aktien Strategie Global107871
Decobelux S.A.107888	MPF Aktien Strategie Total Return107871
Decolef Lux. s.à r.l.107889	MPF Aktien Strategie Zertifikate107870
Dentasmile, s.à r.l.107898	MPF Renten Strategie Basis107868
DH N S.à r.l.107899	MPF Renten Strategie Chance107868
Dredging International (Luxembourg) S.A.	MPF Renten Strategie Plus107867
.....107900	Pharaon S.A.107861
ECAN Global Opportunities107872	Postbank Dynamik107883
Ecker Notstromtechnik S.à r.l.107904	Postbank Strategie107870
Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.107883	Postbank Vermögensmanagement Plus
Eginter S.à r.l.107904107883
EM Group107899	PPInvest SICAV-SIF107868
Equiventus Capital107903	Pref Management Company S.A.107902
E.RE.A.S. Finance S.C.A.107903	Ruposhi Bangla S.à r.l.107900
Europa (Lux) S.à r.l.107904	Schneider Electric Major Investments S.A.
E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A.107903107898
Future Media International S.à r.l.107899	TriGlobal107871
Gilux S.A.107862	Valiance Farmland GP S.à r.l.107875
Granite Specialized Investment Fund ...107904	Vestfin S.A.107872
Gutland Mëllech S.A.107861	Vulcano SPF S.A.107867

Association NSANGA LUBANGU, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg F 9.254.

STATUTS

Les soussignés:

- MPIANA MUANA BUTA Jean, de nationalité luxembourgeoise
* demeurant 94, Route de Luxembourg. L-6210 Consdorf
- KANKONDE MULUJILAIIE Guy, de nationalité belge
* demeurant 20, Rue Bonnevoie. L-1260 Luxembourg
- KOMBO Alexis, de nationalité luxembourgeoise
* demeurant 57, Rue de la Croix. L-4435 Soleuvre
- MUBIKAYI MALUMBA Lu-Kashadi, de nationalité espagnole
* demeurant 2, Montée du Grand. L-1645 Luxembourg
- HEINEN Carole, de nationalité belge
* demeurant 19, Maison. L-9761 Lentzweiler

Tous fondateurs, et élisant domicile au Grand-Duché de Luxembourg, créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association porte la dénomination: Association NSANGA LUBANGU et peut être utilisée comme telle pour l'accomplissement de l'objet social.

L'association a son siège à Luxembourg. Sur décision du Conseil d'administration celui-ci peut-être transféré à un autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

1. Education: favoriser l'accès et améliorer les conditions.
2. Développement: appuyer les communautés dans leurs projets.
3. Intégration: sociale et professionnelle.
4. Sensibilisation et Mobilisation de l'opinion publique mondiale pour une meilleure prévention et résolution des conflits.
5. Culture Baluba: Revaloriser, Promouvoir, Diffuser, Autonomiser, Préserver.
6. Santé: Prévention, Promotion, Information, Formation, Aide et Soutien.

Art. 3. Indépendance. L'association poursuit ses objectifs dans une totale indépendance politique, idéologique et religieuse.

Cette association ne représente aucune incompatibilité avec d'autres associations, car elle n'agit que sur des intérêts de la communauté. Néanmoins, elle peut entrer en conflit avec toute personne physique ou morale qui détruit ou tue l'essence même de nos valeurs.

Art. 4. Membres. Le nombre de membres est illimité, sans toutefois être inférieur à sept (7).

Devient membre de l'association, toute personne physique ou morale qui adhère à ces présents statuts, et acceptée par la majorité du Conseil d'Administration.

Est membre effectif, tout membre de l'association qui est en règle de cotisations et qui participe activement aux activités de l'association.

Est membre de soutien, toute personne qui se propose de soutenir financièrement ou matériellement à l'association, et acceptée par le Conseil d'Administration.

La qualité de membre d'honneur peut être conférée par la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Tout membre contribuant à la mauvaise image de l'Asbl ou de son nom pourra être exclu par le Conseil d'administration statuant à la majorité des membres qui le composent.

Le membre exclu pourra néanmoins présenter un recours à l'assemblée générale, dans les délais prévus par les règlements d'ordre intérieur, qui peut le réintégrer à condition que la majorité des membres composant l'ASBL vote en faveur de cette réintégration.

Art. 5. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

1. L'Assemblée Générale, elle est l'instance suprême de l'association.
2. Le Conseil d'Administration, il est élu par l'Assemblée Générale et chargé par elle de l'exécution et au besoin de l'interprétation de ses directives.

Art. 6. L'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres. Mais seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Les membres d'honneur ont le droit de participer aux Assemblées Générales, mais ils n'ont pas le droit de prendre part au vote.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'Administration. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an et extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association ou un tiers des membres effectifs de l'association ou du Conseil d'Administration l'exige.

Les convocations individuelles faites huit jours d'avance par les soins du Conseil d'Administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour, la date et le lieu de la réunion.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objectifs désignés à l'article 4 de loi organique du 21 avril 1928 et pour:

1. La fixation des cotisations qui ne peuvent dépasser EURO 250,00 €/an. Et qu'elle est fixée ici à 25 €/an, révisable par une assemblée générale ordinaire.
2. L'approbation des rapports de gestion et d'activités du Conseil d'Administration
3. La nomination des administrateurs et de deux réviseurs de caisse
4. La dissolution de l'association
5. La modification des Statuts.

Il ne peut être pris de décisions ou de résolutions que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le Conseil d'Administration et porté à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement.

Le vote de l'Assemblée Générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration, sans que le nombre de mandats par membre ne puisse dépasser trois (3). Lorsque les membres sont concernés par le vote, celui-ci est secret, à moins que les trois cinquième des membres présents en décident autrement.

Art. 7. Le Conseil d'Administration. L'association est administrée par un Conseil d'Administration qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 13 personnes. Les membres sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des votes émis. En cas de vacances d'un ou de plusieurs postes de membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants peuvent coopter un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil d'Administration. Ces membres cooptés resteront en fonction jusqu'au moment où le mandat des anciens membres aurait normalement pris fin.

Art. 8. Gestion. Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale et lui présente annuellement son rapport d'activité. Il est chargé d'étudier les problèmes qui se posent à l'association. Il peut agréer provisoirement un nouveau membre mais celui-ci doit être accepté par la première Assemblée Générale qui suit cet agrément.

Le Conseil d'Administration comporte obligatoirement un président, un secrétaire et un trésorier.

Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside les débats du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président ou dans le cas échéant par le membre le plus âgé du Conseil d'administration.

Le président peut toujours être révoqué à la majorité absolue des voix à l'occasion d'une Assemblée Générale.

Le trésorier est chargé de recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être signées par deux membres du Conseil d'Administration ou deux des trois fondés de pouvoirs de l'Association.

Par contre pour engager l'association à tout effet administratif, les signatures des trois fondés de pouvoirs, qui le président, le secrétaire et le trésorier, sont nécessaires.

A la fin de chaque exercice, le trésorier présente le compte financier aux réviseurs de caisse et au Conseil d'Administration.

Le mandat de réviseurs de caisse est incompatible avec celui des administrateurs en exercice.

Art. 9. Modification des Statuts. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité absolue des voix.

Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion est convoquée et pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents
- b) La seconde n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres effectifs présents

c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 10. Dissolution de l'association. La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée Générale convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928 (article 20).

Au cas où la majorité des membres décident de continuer une activité semblable sous une autre forme juridique, l'excédent des biens de l'association sera versé à cette nouvelle personne juridique. A défaut, l'excédent sera versé à une oeuvre de bienfaisance.

Fait au Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour l'Association et les fondateurs

MPIANA Jean / KANKONDE Guy / KOMBO Alexis / HEINEN Carole / MUBIKAYI Kashadi

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2012111056/123.

(120149419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Health Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 78.082.

In accordance with article 70 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), the shareholders of Health Holding S.A. (the "Company") are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the company which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on *October 1st, 2012* at 9.00 am (Luxembourg time) (the "Extraordinary Shareholders Meeting").

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation in accordance with article 100 of the Law;
2. Appointment of a liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

A quorum of at least half of the share capital being present or represented is required in order to deliberate on the agenda, and decisions are taken by a majority of 2/3 of the expressed votes, which excludes any abstention, blank or invalid votes.

Pursuant to article 67 (4) of the Law, each share gives the right to one vote.

Pursuant to article 67 (3) of the Law, every shareholder shall be entitled to vote personally or by proxy.

If you cannot be personally present at the Extraordinary Shareholders Meeting and wish to be represented, we would kindly ask you to send, before *October 1st, 2012, 8.00 am*, a duly signed power of attorney to the attention of the Board of Directors at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg or by email to the attention of Mr. Dennis Bosje at dennis.bosje@united-itrust.lu

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012114608/9839/28.

ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING (L) II, qui se tiendra dans les locaux de ING Investment Management Luxembourg au 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le *27 septembre 2012* à 11h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs

5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115161/755/20.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 septembre 2012 à 11 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats (renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes),
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012113497/19.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on September 27, 2012 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Independent auditor of the Company on the consolidated annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2010;
2. Presentation and approval of the consolidated annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010
3. Discharge to the Board of Directors and to the Independent Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012115160/795/16.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 octobre 2012 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, Fiduciaire Glacis
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115162/755/17.

Ikanos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.199.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IKANOS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 27 septembre 2012 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.03.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012115163/750/16.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

tenue extraordinairement le 20 septembre 2012 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2011;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012111048/667/18.

Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE,

qui aura lieu le 19 septembre 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012112009/1023/16.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 20th of September 2012 at 2.00 p.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
3. Appropriation of results as of December 31, 2011.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE as director and discharge.
7. Appointment of Mr. Mark VRIJHOEF, company director, born in Zaanstad (The Netherlands), on September 12, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
8. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012112010/29/23.

Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 71.571.

L'an deux mil douze, le cinquième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable MILLENNIUM SICAV (la «Société»), avec son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 71.571, constituée sous forme de fonds commun de placement en date du 7 juillet 1994 sous la dénomination de EUREKO FUND, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 304 du 16 août 1994 transformé en société d'investissement à capital variable sous le nom de EUREKO SICAV en date du 13 septembre 1999, suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 871 du 20 octobre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 226 du 22 février 2007.

La séance est ouverte à 10:30 heures, sous la présidence de Monsieur Matthieu Baro, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui présidera la présente assemblée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yan Dhuicque, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline Parmentier, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I) Que toutes les actions de la société étant sous forme nominative, la présente assemblée générale a été dûment convoquée par lettres recommandées envoyées en date du 1^{er} août 2012.

II) Copie du récépissé des envois recommandés a été déposée sur le bureau de l'assemblée.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts afin de faire bénéficier la Société des possibilités offertes par la Loi de 2010 concernant les organismes de placement collectif, en particulier modification des articles 3, 8, 12, et 23.

Le nouveau texte de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds disponibles, en valeurs mobilières, instruments des marchés financiers et/ou autres actifs légalement permis de toute nature et de divers pays tels que décrits

dans l'article 12, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la partie I de la loi du dix-sept décembre deux mille dix concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée par la suite (ci-après dénommée «la Loi»).

L'article 8 sera modifié comme suit:

- 4^{ème} paragraphe de l'article 8: «Le rapport annuel peut être consulté gratuitement au siège social de la Société. Une copie de ce document pourra être envoyée sans frais sur demande.»

- dernière phrase du paragraphe 7 de l'article 8: «Les quorums et droits de vote seront déterminés en fonction des parts émises 5 jours avant les assemblées générales des actionnaires.»

L'article 12 sera modifié comme suit:

- 5^{ème} paragraphe de l'article 12: «De plus un compartiment de la Société peut, souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la Société, sous réserve toutefois que:

- i) le compartiment cible n'investit pas à son tour dans le compartiment qui est investi dans ce compartiment cible;
- ii) la proportion d'actifs que les compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement, conformément à leur politique d'investissement, dans des parts d'autres compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10%; et
- iii) le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et
- iv) en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi; et
- v) il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du compartiment de la Société ayant investi dans le compartiment cible et ce compartiment cible.»

- 7^{ème} paragraphe de l'article 12: «Aux conditions prévues par la Loi, le Conseil d'Administration peut, quand il le juge nécessaire, et en accord avec les provisions mentionnées dans la documentation de la Société:

- i) créer un compartiment maître ou nourricier;
- ii) convertir la Société en OPCVM maître ou OPCVM nourricier;
- iii) convertir tout compartiment existant en compartiment maître ou compartiment nourricier;
- iv) modifier l'OPCVM maître de l'un de ses compartiments nourricier.

Les statuts de la Société seraient alors modifiés.»

L'article 23 sera modifié comme suit

- 6^{ème} et 7^{ème} paragraphe de l'article 23:

Le Conseil d'Administration peut décider de fusionner un compartiment de la Société dans un autre compartiment dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus. La date effective de fusion est arrêtée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit fournir aux actionnaires des informations utiles et précises quant à la fusion proposée afin de permettre à ces derniers de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement. Ces informations doivent être envoyées par courrier aux actionnaires inscrits au registre de la Société. Lorsque des actions au porteur ont été émises, l'information sera publiée conformément aux prescriptions de la loi par insertion dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois ainsi que dans les journaux à circulation adéquate des pays où les actions sont vendues publiquement.

Ces informations doivent être transmises au moins trente jours avant la date ultime de demande de rachat ou de remboursement ou, le cas échéant, de conversion sans frais, dans des actions d'un autre compartiment ayant une politique d'investissement similaire. Cette période de 30 jours durant laquelle les actionnaires peuvent demander le rachat, remboursement ou conversion de leurs actions sans frais expire cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange. Les conditions de la fusion doivent être approuvées par un réviseur d'entreprises.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner la Société ou l'un de ses compartiments dans une autre Société établie au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne comme prévu par la Loi.

Le Conseil d'Administration doit fournir aux actionnaires des informations utiles et précises quant à la fusion proposée afin de permettre à ces derniers de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement. Ces informations doivent être envoyées par courrier aux actionnaires inscrits au registre de la Société. Lorsque des actions au porteur ont été émises, l'information sera publiée conformément aux prescriptions de la loi par insertion dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois ainsi que dans les journaux à circulation adéquate des pays où les actions sont vendues publiquement.

Ces informations doivent être transmises au moins trente jours avant la date ultime de demande de rachat ou de remboursement ou, le cas échéant, de conversion sans frais dans des actions d'un autre compartiment ayant une politique d'investissement similaire. Cette période de 30 jours durant laquelle les actionnaires peuvent demander le rachat, remboursement ou conversion de leurs actions sans frais expire cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange. Les conditions de la fusion doivent être approuvées par un réviseur d'entreprises.

2. Divers.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

V) Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 779.357,225 actions en circulation, 662.582,3650 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée et au vu de l'ordre du jour et des dispositions des Articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la présente Assemblée a été valablement constituée et en conséquence est autorisée à valablement prendre des résolutions.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première et Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts afin de faire bénéficier la Société des possibilités offertes par la Loi de 2010 concernant les organismes de placement collectif, en particulier modification des articles 3, 8, 12, et 23. qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds disponibles, en valeurs mobilières, instruments des marchés financiers et/ou autres actifs légalement permis de toute nature et de divers pays tels que décrits dans l'article 12, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la partie I de la loi du dix-sept décembre deux mille dix concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée par la suite (ci-après dénommée «la Loi»).

Art. 8.

- 4^{ème} paragraphe «Le rapport annuel peut être consulté gratuitement au siège social de la Société. Une copie de ce document pourra être envoyée sans frais sur demande.»

- dernière phrase du paragraphe 7 «Les quorums et droits de vote seront déterminés en fonction des parts émises 5 jours avant les assemblées générales des actionnaires.»

Art. 12.

- 5^{ème} paragraphe «De plus un compartiment de la Société peut, souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la Société, sous réserve toutefois que:

vi) le compartiment cible n'investit pas à son tour dans le compartiment qui est investi dans ce compartiment cible;

vii) la proportion d'actifs que les compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement, conformément à leur politique d'investissement, dans des parts d'autres compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10%; et

viii) le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et

ix) en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi; et

x) il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du compartiment de la Société ayant investi dans le compartiment cible et ce compartiment cible.»

- 7^{ème} paragraphe «Aux conditions prévues par la Loi, le Conseil d'Administration peut, quand il le juge nécessaire, et en accord avec les provisions mentionnées dans la documentation de la Société:

i) créer un compartiment maître ou nourricier;

ii) convertir la Société en OPCVM maître ou OPCVM nourricier;

iii) convertir tout compartiment existant en compartiment maître ou compartiment nourricier;

iv) modifier l'OPCVM maître de l'un de ses compartiments nourricier.

Les statuts de la Société seraient alors modifiés.»

Art. 23.

- 6^{ème} et 7^{ème} paragraphe «Le Conseil d'Administration peut décider de fusionner un compartiment de la Société dans un autre compartiment dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus. La date effective de fusion est arrêtée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit fournir aux actionnaires des informations utiles et précises quant à la fusion proposée afin de permettre à ces derniers de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement. Ces informations doivent être envoyées par courrier aux actionnaires inscrits au registre de la Société. Lorsque des actions au porteur ont été émises, l'information sera publiée conformément aux prescriptions de la loi par insertion dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois ainsi que dans les journaux à circulation adéquate des pays où les actions sont vendues publiquement.

Ces informations doivent être transmises au moins trente jours avant la date ultime de demande de rachat ou de remboursement ou, le cas échéant, de conversion sans frais, dans des actions d'un autre compartiment ayant une politique d'investissement similaire. Cette période de 30 jours durant laquelle les actionnaires peuvent demander le rachat, remboursement ou conversion de leurs actions sans frais expire cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange. Les conditions de la fusion doivent être approuvées par un réviseur d'entreprises.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner la Société ou l'un de ses compartiments dans une autre Société établie au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne comme prévu par la Loi.

Le Conseil d'Administration doit fournir aux actionnaires des informations utiles et précises quant à la fusion proposée afin de permettre à ces derniers de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement. Ces informations doivent être envoyées par courrier aux actionnaires inscrits au registre de la Société. Lorsque des actions au porteur ont été émises, l'information sera publiée conformément aux prescriptions de la loi par insertion dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois ainsi que dans les journaux à circulation adéquate des pays où les actions sont vendues publiquement.

Ces informations doivent être transmises au moins trente jours avant la date ultime de demande de rachat ou de remboursement ou, le cas échéant, de conversion sans frais dans des actions d'un autre compartiment ayant une politique d'investissement similaire. Cette période de 30 jours durant laquelle les actionnaires peuvent demander le rachat, remboursement ou conversion de leurs actions sans frais expire cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange. Les conditions de la fusion doivent être approuvées par un réviseur d'entreprises.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11:15 heures.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Singé: Matthieu Baro, Yan Dhucique, Céline Parmentier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 septembre 2012. LAC / 2012 / 41572. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114962/186.

(120154789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 20. September 2012 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses sowie der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2011.

3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012112017/534/19.

Vulcano SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.457.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2012 à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012112032/660/15.

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2012 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012112542/795/15.

CF Isarvest Europe Certificates, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 geänderte Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „CF Isarvest Europe Certificates“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012112701/12.

(120152561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

MPF Renten Strategie Plus, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Renten Strategie Plus“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113195/12.

(120153025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MPF Renten Strategie Chance, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Renten Strategie Chance“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113196/12.

(120153026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MPF Renten Strategie Basis, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Renten Strategie Basis“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113197/12.

(120153027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

PPInvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 164.706.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PPINVEST SICAV-SIF, a public limited company (société anonyme) qualifying as société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, RCS Luxembourg B number 164706, having its registered office in L-8217 Mamer, 41 Op Bierg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 15 November 2011, published in the Mémorial C No 58 of 7 January 2012 (the Company).

The meeting was presided by Mr Michel THOMAS, chairman of the board of PPINVEST SICAV-SIF, residing professionally at Mustergasse 11/13 -Via della Mostra 11/13 I -39100 Bozen – Bolzano, Italy.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Candice MAYEMBO, private employee, residing professionally at 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled “ne varietur” by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That the present extraordinary general meeting was convened by notices sent by registered mail to the shareholders on 24 August 2012.

The evidence of the sending of the notices by registered mail has been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III .- That the agenda of the meeting is the following:

- Modification of the Article 15 of the articles of incorporation as to change the date of the annual general meeting of shareholders from the second Tuesday in the month of April at noon to the 15th May at noon.

IV.- that all the shares in circulation are in registered form and that it appears from the attendance list, that out of the 485,838.637 shares in circulation, 485,838.637 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following sole resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the second Tuesday in the month of April at noon to the 15th May at noon and to subsequently change the article 15 § 2 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

Art. 15. §2. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at any such other place in the municipality of the registered office, as shall be specified in the notice of meeting, on the 15th May at noon. If this day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting can be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances require this relocation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any cleric and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and German texts, the English version will be prevailing.

Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechsten Tag im September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft PPINVEST SICAV-SIF, eine société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 164706, mit Sitz in L-8217 Mamer, 41, op Bierg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 58 vom 7. Januar 2012 (die Gesellschaft).

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Michel THOMAS, Vorsitzender des Aufsichtsrates von PPINVEST SICAV-SIF, mit beruflicher Anschrift in Via della Mostra 11/13, I-39100 Bolzano (Italy).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sophie MATHOT, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung erwählt zum Stimmzähler Frau Candice MAYEMBO, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigten Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wurde, nachdem sie unterschrieben wurde, Vom Vorsitz kontrolliert und unterschrieben.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

II.- Dass die gegenwärtige Aussergewöhnliche Generalversammlung durch einen eingeschriebenen Brief vom 24. August 2012 einberufen wurde.

Der Beleg des Versendens des eingeschriebenen Briefes wurde auf dem Schreibtisch des bureau der Versammlung hinterlegt.

III. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Abänderung des Artikels 15 der Satzungen der Gesellschaft um das Datum der Jahreshauptversammlung der Anteilshaber vom zweiten Dienstag des Monats April um 12.00 Uhr auf den 15. Mai um 12.00 Uhr zu verlegen.

IV.- Dass alle sich in Umlauf befindlichen Aktien eingetragen wurden und dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass, von den 485.838,637 sich im Umlauf befindlichen Aktien 485.838,637 Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, und dass somit die Versammlung befugt ist, über die oben genannte Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Einziger Beschluss:

Die Versammlung beschliesst, das Datum der Jahreshauptversammlung der Anteilshaber vom zweiten Dienstag des Monats April um 12.00 Uhr auf den 15. Mai um 12.00 Uhr zu verlegen und dementsprechend den zweiten Absatz des 15. Artikels der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

Art. 15. §2. Die Jahreshauptversammlung der Anteilshaber wird nach Luxemburger Recht am 15. Mai um 12.00 Uhr am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort in der Stadt, in der sich der Geschäftssitz befindet, abgehalten. Einzelheiten werden in der Einladung zur Hauptversammlung mitgeteilt. Wenn dieser Tag in Luxemburg kein Bankgeschäftstag ist, findet die Jahreshauptversammlung am nächsten Bankgeschäftstag in Luxemburg statt. Die Jahreshauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn außergewöhnliche Umstände nach Ansicht und abschließender Beurteilung durch den Verwaltungsrat eine Verlagerung des Versammlungsortes erfordern.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienenen Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Gezeichnet: Michel THOMAS, Sophie MATHOT, Candice MAYEMBO, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 septembre 2012. LAC / 2012 / 41573. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. September 2012.

Référence de publication: 2012115034/115.

(120154785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Postbank Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt. Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012115311/8.

(120155436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

MPF Aktien Strategie Zertifikate, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Zertifikate“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113198/12.

(120153029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MPF Aktien Strategie Total Return, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Total Return“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113199/12.

(120153030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MPF Aktien Strategie Global, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Global“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113200/12.

(120153031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

TriGlobal, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds TriGlobal wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113201/12.

(120153032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

JD 1 - Special Value, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „JD 1 – Special Value“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113202/12.

(120153033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MPF Aktien Strategie Europa, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 gültige Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Europa“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113203/12.

(120153034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

ECAN Global Opportunities, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 5. September 2012 geänderte Verwaltungsreglement 9/2012 des Investmentfonds „ECAN Global Opportunities“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.09.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012113725/12.

(120153801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

KAD Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.757.

Vestfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.953.

VERSCHMELZUNGSPLAN

Gemeinsamer Verschmelzungsplan für die Verschmelzung

zwischen der

(1) KAD Solution SARL, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 74, Route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) Luxemburg unter der Nummer B154757;

- nachfolgend „KAD Solution SARL“ oder „Übernehmende Gesellschaft“,

und der

(2) VESTFIN S.A., eine Aktiengesellschaft, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 74, Route de Luxembourg, L-6633, Wasserbillig, Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B132953;

- nachfolgend „VESTFIN SA.“ oder „Übertragene Aktiengesellschaft“,

- VESTFIN SA. und KAD Solution SARL zusammen auch „die Parteien“.

1. Vorbemerkung.

1.1 VESTFIN S.A.:

Die VESTFIN S.A ist im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nr. B132953 eingetragen.

Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Produkten im Metall- und Plastikbereich, sowie die Beratung und Dienstleistungen in Zusammenhang mit dem Handel mit diesen Produkten.

Die Gesellschaft ist berechtigt im allgemeinen jede Handlung, Dienstleistung, Transaktion, Gewerbe oder jedes Handels- Industrie- Finanz-Mobiliar- oder Immobiliengeschäft vorzunehmen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf Ihren Zweck beziehen, oder der Verwirklichung oder Förderung diesen Zwecks dienen.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an in- und ausländischen Unternehmen, die Verwaltung sowie die wirtschaftliche Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft ist berechtigt an der Gründung, Entwicklung, Kontrollnahme von Unternehmen irgendwelcher Art teilzunehmen, sowie alle Arten von Wertpapieren und Rechten zu erwerben, sei es durch Beteiligung, Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf, Verhandlung oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie zu veräußern.

Die Gesellschaft ist berechtigt zugunsten von Unternehmen, an welchen sie interessiert ist, jede Unterstützung, sei es durch Darlehen, Vorschuss, Sicherung oder Bürgschaft zur Deckung deren Verbindlichkeiten zu stellen.

Die Gesellschaft verfolgt auch den Zweck Finanzanlagen, insbesondere Wertpapiere zu erwerben, halten und zu verwalten.

Die Gesellschaft ist berechtigt Darlehen bei Dritten und gegen Vergütung bei den Anteilseignern aufzunehmen. Zu Finanzierungszwecken ist sie ebenfalls berechtigt Schuldverschreibungen- wandelbare oder nicht wandelbare- sowie Genussscheine auszugeben.

Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von je hundert Euro (EUR 100). Das genehmigte Kapital ist auf eine millionfünfhunderttausend (EUR 1.500.000) festgesetzt, eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien von je hundert Euro (EUR 100);

Das Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) ist nach Angaben der Parteien vollständig eingezahlt.

Derzeitige alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft VESTFIN S.A ist die KAD Solution SARL,

Die VESTFIN S.A. wird nach der Verschmelzung ohne Abwicklung aufgelöst.

1.2 KAD Solution SARL:

Die KAD Solution SARL ist im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B154757 eingetragen.

Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Waren sowie die Vermittlung von Dienstleistungen. Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, die sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Das Stammkapital beträgt gegenwärtig zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500).

Das Stammkapital ist nach Angaben der Parteien vollständig eingezahlt.

Die KAD Solution SARL wird nach der Verschmelzung unverändert fortgeführt.

1.3 Genehmigungsrechtliche Erfordernisse:

Eine Genehmigungs- oder Anzeigepflicht besteht für diese Verschmelzung nicht.

2. Vermögensübertragung. Die VESTFIN S.A. als Übertragene Kapitalgesellschaft überträgt unter Ausschluss der Abwicklung im Wege der Verschmelzung zur Aufnahme gemäß den Bestimmungen der Sektion XIV und insbesondere der Artikel 261 bis 283 in der derzeit gültigen Fassung des Luxemburger Handelsgesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 („LHGG“) Ihr Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten auf die KAD Solution SARL.

Die KAD Solution SARL als Übernehmende Gesellschaft übernimmt das Vermögen der VESTFIN S.A. als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten.

3. Gegenleistung. Eine Gegenleistung für die Übertragung des Vermögens der VESTFIN S.A. auf die KAD Solution SARL in Form der Ausgabe neuer Anteile oder einer Barzahlung, oder sonst wie erfolgt nicht, da die KAD Solution SARL alleinige Gesellschafterin der übertragenen VESTFIN S.A. ist.

4. Voraussichtliche Auswirkungen der Verschmelzung auf die Beschäftigten. Die VESTFIN S.A. hat gegenwärtig keine Arbeitnehmer oder Arbeitnehmervertretungen.

Die Verschmelzung hat somit keine Auswirkungen auf Beschäftigte der VESTFIN S.A.

Weder bei der KAD Solution SARL noch bei der VESTFIN S.A besteht ein Betriebsrat.

5. Verschmelzungstichtag, Wirksamwerden der Verschmelzung. Die Übernahme des Vermögens der VESTFIN S.A durch die KAD Solution SARL erfolgt für Zwecke der Rechnungslegung mit Wirkung zum 30. Juni oder 1. Juli 2012 („Verschmelzungstichtag“). Von diesem Zeitpunkt an gelten alle Handlungen und Geschäfte der VESTFIN S.A. unter dem Gesichtspunkt der Rechnungslegung als für Rechnung der KAD Solution SARL vorgenommen.

Die gesetzlichen Bestimmungen über das Wirksamwerden der Verschmelzung bleiben unberührt. Die Verschmelzung wird demnach zwischen den verschmelzenden Gesellschaften und gegenüber Dritten wirksam werden, sobald die alleinige Gesellschafterin in einer außerordentlichen Generalversammlung der VESTFIN S.A. der Verschmelzung zugestimmt hat und der Beschluss im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“) veröffentlicht worden ist und die Verschmelzung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg eingetragen ist. Mit Wirksamwerden der Verschmelzung hört die übertragene Kapitalgesellschaft VESTFIN S.A. auf zu bestehen.

Bei der Verschmelzung der übertragenen Kapitalgesellschaft VESTFIN S.A. mit der übernehmenden Gesellschaft KAD Solution SARL wird die übertragene Kapitalgesellschaft erst gelöscht, nachdem sämtliche Eintragungen über das Wirksamwerden der Verschmelzung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg erfolgt sind.

6. Gesellschafter und Gläubiger mit Sonderrechten. Die KAD Solution SARL und die VESTFIN S.A. haben weder mit Sonderrechten ausgestattete Gesellschafter oder Aktionäre noch haben sie andere Wertpapiere als Gesellschaftsanteile/ Aktien ausgegeben. Besondere Rechte im Sinne des Artikels 261 (1) f) LHGG bestehen nicht.

7. Rechte der Gläubiger der VESTFIN S.A. und der KAD Solution SARL. Die Gläubiger der VESTFIN S.A. und der KAD Solution SARL sind berechtigt, gemäß Artikel 268 LHGG die Bestellung von Sicherheiten zu beantragen und können, ohne dass ihnen hierdurch Kosten entstehen, vollständige Informationen über das Verfahren, das zur Ausübung ihrer Rechte als Gläubiger der VESTFIN S.A. und / oder der KAD Solution SARL einzuhalten ist, unter der folgenden Adresse erhalten: 74, Route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, Großherzogtum Luxemburg.

8. Besondere Vorteile für Mitglieder der Organe der VESTFIN S.A. und der KAD Solution SARL, Verschmelzungsprüfung. Es werden den Mitgliedern des Geschäftsführungs-, Vertretungs- oder Aufsichtsorgans der KAD Solution SARL, der VESTFIN S.A. oder an deren Rechnungsprüfer („Commissaire aux comptes“) keine besonderen Vorteile gewährt.

Eine Prüfung des Verschmelzungsplanes im Sinne von Artikel 266 LHGG wird nicht durchgeführt, da der alleinige Gesellschafter der Übernehmenden Gesellschaft KAD Solution SARL und die alleinige Aktionärin der Übertragenen Kapitalgesellschaft VESTFIN S.A beabsichtigen darauf ausdrücklich zu verzichten. Es werden somit keine Sachverständigen mit der Prüfung des Verschmelzungsplanes beauftragt.

9. Satzung der Übernehmenden Kapitalgesellschaft. Aus der Verschmelzung ergeben sich keine Änderungen der Satzung der KAD Solution SARL als Übernehmende Gesellschaft.

Die Satzung der VESTFIN S.A. in der derzeit gültigen Fassung und die Satzung der KAD Solution SARL in der derzeit gültigen Fassung werden jeweils als Anlage 1 und Anlage 2 zu diesem Verschmelzungsplan beigefügt.

10. Beteiligung der Arbeitnehmer an der Festlegung der Mitbestimmungsrechte. Die VESTFIN S.A. hat keine Arbeitnehmervertretungen. In der Geschäftsführung der KAD Solution SARL sind keine Arbeitnehmer vertreten. Ein Verfahren, in dem über die Einzelheiten der Beteiligung der Arbeitnehmer an der Festlegung ihrer Mitbestimmungsrechte in der Übernehmenden Kapitalgesellschaft geregelt werden, findet deshalb nicht statt.

11. Bewertung des übertragenen Aktiv- und Passivvermögens. Das Aktiv- und Passivvermögen der VESTFIN S.A. und dessen Bewertung folgen aus den jeweils nach den Vorschriften des luxemburgischen Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister sowie über die Buchhaltung und die Jahresabschlüsse der Unternehmen zum 30. Juni oder zum 1. Juli 2012 erstellten Bilanzen der VESTFIN S.A. Die KAD Solution SARL übernimmt das gesamte Aktiv- und Passivvermögen der VESTFIN S.A.

Für steuerliche Zwecke werden die Buchwerte der VESTFIN S.A. in den Abschlüssen zum 30. Juni oder zum 1. Juli 2012 fortgeführt. Die übernehmende Kapitalgesellschaft haftet ab dem Verschmelzungstichtag für etwaige Steuerschulden der übertragenen Gesellschaft VESTFIN S.A.

12. Maßgebliche Bilanzen. Der Verschmelzung werden die Bilanzen der VESTFIN S.A. und der KAD Solution SARL auf den 30. Juni oder zum 1. Juli 2012 als jeweilige Schlussbilanzen zu Grunde gelegt.

13. Grundbesitz. Die VESTFIN S.A. hat keinen Grundbesitz.

14. Schlussbestimmungen.

14.1 Die Kosten dieses Verschmelzungsplans und seiner Umsetzung trägt die KAD Solution SARL.

14.2 Mögliche Verkehrssteuern trägt ebenfalls die KAD Solution SARL.

14.3 Falls eine Bestimmung in diesem Verschmelzungsplan ungültig oder eine notwendige Regelung nicht enthalten sein sollte, wird die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieses Verschmelzungsplans nicht berührt.

Eventuell ungültige oder lückenhafte Bestimmungen sind durch rechtlich gültige Bestimmungen zu ersetzen bzw. auszufüllen, die den Absichten der Parteien soweit wie möglich entsprechen bzw. den Absichten der Parteien im Hinblick auf das Ziel und den Zweck dieses Verschmelzungsplans entsprochen hätte, wenn sie diese ungültige oder lückenhafte Bestimmungen erkannt hätten.

Sollte eine Übertragung der in Abschnitt 2. genannten Vermögensgegenstände, Rechte, Vertragsverhältnisse und Verbindlichkeiten im Wege der Verschmelzung auf die übernehmende Gesellschaft rechtlich nicht möglich sein, so verpflichten sich die Parteien dazu, alle erforderlichen Erklärungen abzugeben und alle erforderlichen Handlungen vorzunehmen, die in anderer Weise rechtlich zu dem beabsichtigten Vermögensübergang auf die übernehmende Gesellschaft führen.

14.4 Der vorliegende Verschmelzungsplan wird mindestens einen Monat vor der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der VESTFIN S.A. und der Gesellschafterversammlung der KAD Solution SARL, welche über die Verschmelzung beschließen, im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg gemäß Artikel 9 und Artikel 262 LHGG veröffentlicht.

14.5 Der vorliegende Verschmelzungsplan bleibt während mindestens einem Monat vor der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der VESTFIN S.A. und der Gesellschafterversammlung der KAD Solution SARL, welche über die Verschmelzung beschließen, an deren Gesellschaftssitz zur Überprüfung verfügbar, genauso wie die jeweiligen Jahresabschlüsse und Geschäftsberichte der Gesellschaften VESTFIN S.A. und KAD Solution SARL für die drei letzten Geschäftsjahre und der gemeinsame Verschmelzungsbericht der Verwaltungs- und Leitungsorgane der Parteien.

14.6 Der vorliegende Verschmelzungsplan ist zudem beim Handels- und Gesellschaftsregister einzureichen. Das Handels- und Gesellschaftsregister wird die Einreichung des Verschmelzungsplanes, Rechtsform, Firma, Sitz, und Handelsregisternummer der beteiligten Gesellschaften sowie einen Hinweis auf die Modalitäten für die Ausübung der Gläubigerrechte bekannt machen.

14.7 Nachdem die einmonatige Frist nach Veröffentlichung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg verstrichen ist, wird die Hauptversammlung der Aktionäre der VESTFIN S.A. in Form einer notariellen Urkunde gemäß Artikel 263 Absatz 1 LHGG sowie die Gesellschafterversammlung der KAD Solution SARL in notariell beurkundeter Form über die Zustimmung zu dem gemeinsamen Verschmelzungsplan beschließen.

14.8 Die Mandate der Verwaltungsräte und des Rechnungsprüfers („commissaire aux comptes“) der VESTFIN S.A. enden mit Wirksamwerden der Verschmelzung.

Über deren Entlastung wird bei dem Beschluss der Hauptversammlung über die Zustimmung zum Verschmelzungsplan entschieden.

14.9 Sämtliche Gesellschaftsunterlagen der VESTFIN S.A. werden am Sitz der übernehmenden Kapitalgesellschaft KAD Solution SARL aufbewahrt.

14.10 Die Erschienenen bevollmächtigen Herrn Dieter GROZINGER DE ROSNAY, in Luxemburg zugelassener Rechtsanwalt und / oder, Jean Philippe HALLEZ, in Luxemburg zugelassener Rechtsanwalt und / oder Frau Sylvie PORTENSEIGNE, Juristin in Luxemburg, mit dem Recht zur Erteilung von Untervollmacht, für die Erschienenen und die von ihnen Vertretenen weitere Erklärungen abzugeben, soweit sich diese zur Durchführung der Vereinbarungen und Beschlüsse dieser Urkunde noch als notwendig oder zweckmäßig erweisen sollten. Die Bevollmächtigung gilt auch für Änderungen des Verschmelzungsvertrages und der Gesellschafterbeschlüsse, die für die Anmeldung und Eintragung der Verschmelzung in das Handels- und Gesellschaftsregister erforderlich oder zweckmäßig sein sollten. Die Vollmacht erlischt mit der Eintragung der Verschmelzung und sämtlicher in dieser Urkunde beschlossenen Tatsachen in das Handelsregister.

Anlage 1: Koordinierte Satzung der VESTFIN S.A. in der derzeit gültigen Fassung,

Anlage 2: Koordinierte Satzung der KAD Solution SARL in der derzeit gültigen Fassung.

Erstellt in Luxemburg, am 12. Juli 2012.

Für die KAD Solution SARL

Hans Dieter SCHREIBER

Geschäftsführer

Für die VESTFIN S.A.

Dieter SCHREIBER / Rainer FARSCH / Torsten FUSENIG

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012113795/175.

(120153380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Valiance Farmland GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.258.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of August

Before us Maître Karine REUTER, notary residing in Petange.

There appeared:

1. Valiance Asset Management Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, registered with the Records of the Island of Guernsey under number 49062,

Here represented by Eric LECHAT

by virtue of a proxy given under private seal

2. Theon Corp., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered office at 50, Torre Global, 16 th Floor, Office 1602, PO Box 0833-00051, Panama City, Panama, registered with the Records of Panama under number 755095,

Here represented by Eric LECHAT

by virtue of a proxy given under private seal

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Articles), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Valiance Farmland GP S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg corporate partnership limited by shares (*société en commandité par actions*). Specifically, the Company may subscribe shares in and act as general partner of investment companies organised as *fonds d'investissement spécialisés* subject to the Luxembourg act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager or the board of managers (in case of plurality of managers) of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at twenty thousand united states dollars (USD) (USD20.000) represented by two hundred (200) shares (the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of one hundred united states dollars (USD100).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 7. Distribution. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case the Company has only one shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case the Company has several shareholders, any transfer of Shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among shareholders.

Any transfer of Shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply to the transfer of Shares.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by at least three managers forming a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The majority of the board of managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

Any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Notwithstanding the above, the managers of the Company will not delegate their powers to any person who is tax-resident in the UK or based full-time in the UK.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only (i) if at least the majority of its members is present or represented and (ii) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed at any board meeting by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the relevant meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The chairman, if one is appointed, will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 2 (two) business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. No meeting of the board of managers will be held in the UK.

A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any two managers in attendance, or by the chairman pro tempore of the relevant meeting, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature of a manager. Such circular resolutions are deemed to be passed in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings of shareholders will never be held in the UK.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can be passed in writing by all the shareholders instead of being passed at general meetings. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of Shares, which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) on a pro rata basis in proportion of to his (their) share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of liquidation of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his (their) powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payment

All shares have been subscribed as follows:

Valiance Asset Management Limited, prenamed:	100 shares; and
Theon Corp, prenamed:	100 shares.
Total:	200 shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twenty thousand united states dollars (USD 20,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200 EUR).

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2012.

Resolutions of the shareholders

- 1) The following persons are appointed as managers of the Company, for an unlimited period of time:
 - Mr Benoni Dufour, director, whose professional address is at 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Mr. Jan Pensaert, director, whose professional address is at NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD;
 - Mr. Richard Boleat, partner, whose professional address is at 1st Floor, 7 Bond Street, St Helier, Jersey JE2 3NP;
- 2) The address of the Company is L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;
- 3) KPMG Audit S.a r.l., with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg has been appointed as the external auditor of the Company;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1. Valiance Asset Management Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, enregistrée au Records of the Island of Guernsey sous le numéro 49062,

2. Theon Corp une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, enregistrée au Records of the Island of Guernsey sous le numéro 49062,

dûment représentées par Eric LECHAT, employé(e) de Citco REIF Services (Luxembourg) SA et demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphée "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Valiance Farmland GP S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Grand-Duché de Luxembourg dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de, et prendre des intérêts d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. La Société peut, en particulier, souscrire à des actions dans et agir en tant qu'actionnaire commandité de société d'investissements organisées sous la forme de fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance (en cas d'une pluralité de gérants) de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars américains (USD20.000) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD100) (les Parts, et individuellement la Part) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Distributions. Chaque Part donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts indivisibles. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts. Lorsque la Société n'a qu'un associé unique, toutes cessions de Parts détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts entre associés.

La cession de Parts mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées en ce qui concerne le transfert de Parts.

Art. 10. Rachat de parts. La Société pourra acquérir ses propres Parts pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par au moins trois gérants formant un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

La majorité du conseil de gérance doit ne pas résider au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, les gérants de la Société ne délégueront pas leurs pouvoirs à toute personne fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement (i) si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné à chaque réunion par le conseil de gérance par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance concerné. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le président, si un président a été désigné, ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 2 (deux) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune réunion du conseil de gérance n'aura lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par deux gérants quelconques présents au conseil de gérance, ou par le président pro tempore de la réunion concernée, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception, sous réserve qu'aucune décision ne prendra effet si elle est signée par un gérant présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le conseil de gérance. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Ces résolutions circulaires sont considérées passées à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net sera distribué aux associés sur base proportionnelle de leurs détentions de Parts dans la Société. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui fixera (fixeront) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Valiance Asset Management Limited, susmentionné:	100 parts sociales;
Theon Corp, susmentionné:	100 parts sociales;
Total:	200 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE Dollars Américains (USD 20.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Benoni Dufour, gérant, dont l'adresse professionnelle est à 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Jan Pensaert, administrateur, dont l'adresse professionnelle est à NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernese Y1 1WD.

- Mr. Richard Boleat, associé, dont l'adresse professionnelle est à 1^{er} étage, 7 Bond Street, St Hélier, Jersey JE2 3NP;

2. le siège social de la Société est établi au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

3. KPMG Audit S.à r.l. avec siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: E. LECHAT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2012. Relation: EAC/2012/11431. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115137/397.

(120154961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Bancroft Immobilier Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.763.

—
EXTRAIT

Mme Laurence Jacques et M. Denis Van den Bulke ont chacun démissionné par lettre individuelle avec effet immédiat en date du 30 juin 2012 de leurs postes d'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012114108/13.

(120153904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Monument Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.476.

—
EXTRAIT

Mme Laurence Jacques et M. Denis Van den Bulke ont chacun démissionné par lettre individuelle avec effet immédiat en date du 30 juin 2012 de leurs postes d'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012114442/13.

(120153906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Postbank Vermögensmanagement Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt. Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012115313/8.

(120155438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Postbank Dynamik, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt. Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012115314/8.

(120155544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Dayson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.306.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103769/10.

(120142279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.986,90.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

—
Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société en date du 9 août 2012

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 9 août 2012 que (traduction libre):

"Première décision:

L'Associé Unique décide d'approuver les démissions de Monsieur Ivo HEMELRAAD et de Monsieur Wim RITS de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 25 juillet 2012."

"Troisième décision:

L'Associé Unique décide de nommer:

- Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trèves (Allemagne) et demeurant professionnellement au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 9 août 2012;

- Monsieur Julien Goffin, né le 27 mars 1980 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 9 août 2012."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012104328/27.

(120142473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Arania Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.806.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société RANIA CORPORATION INC., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, constituée sous le droit panaméen en date du 2 décembre 1981.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Modification de la dénomination en ARANIA S.A. et refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises;

3. Nomination de trois administrateurs.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes.

5. Fixation du siège social.

IV.- Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

a) Une copie de la résolution prise par les actionnaires de la Société le 3 janvier 2012 et adoptée en conformité avec les lois panaméennes, décidant de transférer le siège social au Luxembourg.

b) Un certificat du Registre Public de Panama

Les documents susmentionnés après avoir été paraphés "ne varietur" par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Panama à L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions des actionnaires de la Société du 3 janvier 2012 décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou la discontinuité de la personnalité juridique de la société; mais la Société continuera ses activités sans perdre sa personnalité juridique sous les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Seconde résolution

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social à EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les 1.000 (mille) actions sont attribuées à l'actionnaire unique COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Rapport du réviseur d'entreprises

Il résulte d'un rapport établi en date du 25 juillet 2012 par FIDUO S.A., 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, réviseur d'entreprises, que l'actif net de la Société est au moins égal au montant de son capital à savoir EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale. Un exemplaire de ce rapport demeurera annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination en ARANIA LUXEMBOURG S.A. et de reformuler les statuts de la Société qui prennent dorénavant la teneur suivante:

**Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social
Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ARANIA LUXEMBOURG S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg le 25 juillet 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1966.
- b) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre, 1957.
- c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER, A. SIEBENALER, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36673. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012103685/177.

(120142202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

HBM (Hartfelder - Baechler - Montage), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 136.094.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den dritten August.

Vor Notar Frank MOLITOR, im Amtssitz zu Düdelingen.

Sind erschienen:

1.- Harald HARTFELDER, Geschäftsmann, geboren zu Zweibruecken (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Oktober 1956, wohnhaft zu D-66482 Zweibruecken, 22, Hofgartenstrasse;

2.- Jean-Marc BAECHLER, Geschäftsmann, geboren zu Algrange (Frankreich), am 17. März 1964, wohnhaft zu F-57240 Nilvange, 5, rue Yves Farges,

alleinige Teilhaber der Gesellschaft GmbH HBM (HARTFELDER - BAECHLER - MONTAGE), L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy, eingetragen im Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 136 094, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul DECKER mit dem Amtssitz zu Luxemburg-Eich am 18. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 589 vom 8. März 2008.

Sie versammeln zu einer außerordentlichen Generalversammlung zu der sie sich als frist- und satzungsgerecht einberufen betrachten und nehmen alsdann einstimmig folgende Beschlüsse:

107888

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxemburg nach Foetz verlegt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorherigen Beschlusses lautet Artikel 4 der Satzung wie folgt:

" **Art.4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mondrange.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden."

Dritter Beschluss

Die genaue Adresse der Gesellschaft lautet: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Erklärung

Die Gesellschafter bestätigen dem unterzeichneten Notar auf Anfrage, gemäß Gesetz vom 12. November 2004 sowie es zwischenzeitlich abgeändert wurde, die eigentlichen Nutznießer (beneficial owner) vorgenannter Gesellschaft zu sein und dass die Gesellschaft nicht beteiligt ist an Aktivitäten die eine Straftat bilden nach § 506-1 des Strafgesetzbuches und 1.8 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf der Arzneimittel und der Bekämpfung von Drogenmissbrauch (Geldwäsche) oder Terrorakte wie in Artikel 135-5 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) definiert.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Düdelingen, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Hartfelder, Baechler et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 août 2012. Relation EAC/2012/10696. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012104428/39.

(120142537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Decobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DECOBELUX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103771/12.

(120141678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Decobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.089.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Christian MOGNOL. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

DECOBELUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103773/15.

(120142235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Decolef Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 143.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103774/10.

(120141827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

CSPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 29, rue Félix de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 159.093.

Il résulte des décisions des associés de la société CSPS S.à.r.l. du 11 août 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolution - Révocation d'un administrateur

L'assemblée a révoqué Monsieur Dejonghe Stéphane, né le 13 avril 1981 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à L-2521 Luxembourg, 20, rue Demy Schlechter avec effet immédiat du poste de gérant administratif de la société CSPS Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2012.

Paula Madeira

Gérante technique – CSPS Sàrl

Référence de publication: 2012104302/17.

(120142531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Longan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.677.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the first day of August.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste R.C.S. Luxembourg B37974,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation

securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Longan Properties S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue

of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2012.

Subscription – Payment

The shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The shareholder resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prenamed. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- The address of the corporation is 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B37974, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et Objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "Longan Properties S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant

la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2012.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prénommé. La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la compagnie par sa seule signature;

- L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10516. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101670/485.

(120139115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Dentasmile, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103776/10.

(120141977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Schneider Electric Major Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

La Société SEMI S.A. informe de la ratification par voie d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 2012 du remplacement de Monsieur Yves CACCLIN par Monsieur Guy RENARD en tant qu'Administrateur, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 Décembre 2017.

La Société SEMI S.A. informe de la ratification par voie d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 2012 du remplacement de Monsieur Régis MEISTER par Monsieur Philippe SURITZ en tant qu'Administrateur, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 Décembre 2017.

Monsieur Philippe Suritz, Administrateur est domicilié au: 35 Route de Longwy à T.-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Guy Renard, Administrateur est domicilié au: 12 d Chaussée de Waterloo, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Etabli, le Vendredi 10 Août 2012 à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le Vendredi 10 Août 2012.

SEMI S.A.

La Société

Référence de publication: 2012104077/21.

(120142271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

EM Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.221.

—
Extrait de la Résolution prise par l'Associé Unique le 10 août 2012

Il a été décidé d'accepter:

- La nomination de Monsieur Gerhard Sundt, né le 26 septembre 1957 à Vienne, Autriche, ayant son adresse professionnelle au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Graham Hislop, Gérant A
- Michal Chalackiewicz, Gérant A
- Gerhard Sundt, Gérant A
- Fantine Jeannon, Gérant B
- Jean-Robert Bartolini, Gérant B
- Pascal Wagner, Gérant B

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour EM Group S.à r.l.

Référence de publication: 2012104342/22.

(120142621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.933.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012103777/11.

(120142180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

F.M.I. S.à r.l., Future Media International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.480.

—
Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 9 août 2012

- Il est décidé de transférer le siège social de FUTURE MEDIA INTERNATIONAL S.à r.l. (en abrégé F.M.I. S.à r.l.) de son adresse actuelle à L-2561 Luxembourg, rue de Strasbourg 31, vers L-1930 Luxembourg, Avenue de la Liberté 62.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle du Gérant Unique de la société comme suit:

* Monsieur Thierry DEROCHETTE, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Luxembourg, le 9 août 2012.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012104366/17.

(120142366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 56.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Bernard
Administrateur

Référence de publication: 2012103779/11.

(120141697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Ruposhi Bangla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 170.783.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur A K M Golam Rabbani KHAN, serveur, né à Dhaka (Bangladesh), le 11 juin 1971, demeurant à L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine;
- 2.- Monsieur Nasir MOHAMMED ABDUL, carreleur, né à Comilla (Bangladesh), le 12 février 1983, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie;
- 3.- Madame Rakha AKTER KHAN, cuisinière, née à Comilla (Bangladesh), le 15 février 1972, demeurant à L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine;
- 4.- Madame Jasmin MOSMMAT, serveuse, née à Comilla (Bangladesh), le 10 juillet 1983, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "RUPOSHI BANGLA S.à r.l." avec pour enseigne commerciale "MASALA HUT".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur A K M Golam Rabbani KHAN, serveur, né à Dhaka (Bangladesh), le 11 juin 1971, demeurant à L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine, trente parts sociales	30
2.- par Monsieur Nasir MOHAMMED ABDUL, carreleur, né à Comilla (Bangladesh), le 12 février 1983, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, trente parts sociales	30
3.- par Madame Rakha AKTER KHAN, cuisinière, née à Comilla (Bangladesh), le 15 février 1972, demeurant à L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine, vingt parts sociales	20
4.- par Madame Jasmin MOSMMAT, serveuse, née à Comilla (Bangladesh), le 10 juillet 1983, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Rakha KHAN AKTER, préqualifiée.
- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
 - Monsieur A K M Golam Rabbani KHAN, préqualifié, et
 - Monsieur Nasir MOHAMMED ABDUL, préqualifié.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et d'un des deux gérants administratifs.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A K M Golam Rabbani KHAN, Nasir MOHAMMED ABDUL, Rakha AKTER KHAN, Jasmin MOSMMAT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 août 2012.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2012104186/102.

(120141799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 26 juillet 2012:

- de nommer KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée, comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013 et qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2012.

- De renouveler le mandat des administrateurs et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013 et qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2012, comme suit:

Administrateurs A

- Monsieur Alfonso Cuesta, ayant son domicile professionnel à British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2^{ème} étage, 28006 Madrid, Spain,

- Monsieur Philip Martin, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Martin Ratchford, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Stephen Smith, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

Administrateurs B

- Monsieur Jorge Perez Lozano, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, NDO: 1126

- Monsieur Robert Jan Schol, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Madame Coralie Villaume, ayant son domicile professionnel à Pillarlux Holdings S.A., 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- de nommer Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg que d'administrateur B, avec effet au 19 juillet 2012, date d'obtention de l'approbation de la CSSF, pour une période prenant fin lors de prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 et statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012,

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires prend également note de la démission de Madame Polyxeni Kotoula en tant que d'administrateur B, avec effet au 18 juin 2012.

Dés lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs A

- Monsieur Alfonso Cuesta, ayant son domicile professionnel à British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2^{ème} étage, 28006 Madrid, Spain,

- Monsieur Philip Martin, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Martin Ratchford, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Stephen Smith, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

Administrateur B

- Monsieur Jorge Perez Lozano, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Monsieur Robert Jan Schol, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Madame Pamela Valasuo, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Madame Coralie Villaume, ayant son domicile professionnel à Pillarlux Holdings S.A., 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 Août 2012.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY SA / RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme / Société anonyme

Référence de publication: 2012104042/58.

(120141980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

E.RE.A.S. Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.RE.A.S. Finance S.C.A.

Société Européenne de Banque

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2012103781/13.

(120142245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.389.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

En date du 19 juillet 2012, les membres du conseil d'administration de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012103782/14.

(120142226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Equiventus Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.284.

EXTRAIT

Monsieur Ralf Eric BAUMANN a démissionné de ses fonctions de gérant de la société en date du 10 août 2012,

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour EQUIVENTUS CAPITAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012103814/13.

(120142118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Ecker Notstromtechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6874 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 137.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103783/10.

(120141892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eginter S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103785/11.

(120142085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103789/10.

(120141714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Granite Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.992.

LIQUIDATION CLOSING

The SICAV-FIS "GRANITE SPECIALIZED INVESTMENT FUND" (the "Company") has been put into liquidation on April 2nd, 2012.

The General Meeting of Shareholders of GRANITE SPECIALIZED INVESTMENT FUND held on August 2nd, 2012 has resolved to close the liquidation of the Company.

The Company's records and books will be kept at the registered office of Société Générale Securities Services Luxembourg as per legal requirements.

The Liquidator

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La SICAV-FIS "GRANITE SPECIALIZED INVESTMENT FUND" (la «Société») a été mise en liquidation le 2 avril 2012.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de GRANITE SPECIALIZED INVESTMENT FUND tenue le 2 août 2012 a approuvé la clôture de liquidation de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés au siège social de Société Générale Securities Services Luxembourg conformément aux critères légaux.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012104398/23.

(120142638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.